

Rentrée 2009 – Communiqué de presse du 7 septembre **La jeunesse paie et paiera les pots cassés de la politique gouvernementale**

Les différentes annonces du premier ministre et du ministre de l'Education nationale en cette période de rentrée scolaire n'augurent pas d'une embellie dans l'avenir des jeunes.

Se gargariser d'une réforme du bac pro en 3 ans, en remplacement des cycles BEP/Bac Pro en 2ans (2X2), la qualifier « d'extrêmement positive » alors que tous les rapports produits par les propres services du ministère sur cette expérimentation (depuis 2001) sont très critiques, relève de la langue de bois, voire de l'incantation. Si depuis huit ans les résultats sont sujets à caution, au nom de quoi peut-on dire que l'on « découvrira les bienfaits dans les prochaines années » ?

Les mesures « égalitaristes » ne sont pas forcément des mesures d'égalité, et ramener la formation à 3 ans (au lieu de quatre) pour aligner le bac professionnel sur les autres bacs ne présume aucunement d'amener tous les élèves à ce même bac, ni même la moitié. Cela n'assure pas non plus qu'il sera considéré à égalité sur le marché du travail, surtout avec cette épreuve de rattrapage si contestée ! De plus, le BEP diplôme intermédiaire n'est plus préparé en formation initiale publique, ni passé en examen terminal d'un cycle de formation. Quelle en sera alors sa reconnaissance par les entreprises et les conventions collectives ?

Sortir avec un diplôme, c'est important mais pas avec un diplôme dévalorisé.

Revaloriser la voie professionnelle ne passe pas par une année de moins de formation et encore moins par un bac de seconde zone. Elle passe par l'amélioration du fonctionnement de l'ensemble du système éducatif et notamment du collège. Il faut en finir avec l'orientation par l'échec et modifier les représentations souvent négatives des formations professionnelles dans notre société.

Le SNUEP-FSU réclame une vraie revalorisation de la voie professionnelle dans l'intérêt des élèves, qui ne peut que passer par des conditions d'enseignement améliorées.

Force est de constater que la réforme mise en place cumulée avec une politique désastreuse du recrutement

des professeurs a déjà des conséquences sur la qualité d'accueil des élèves et aura des conséquences sur la qualité de la formation dispensée aux élèves.

Alourdir les conditions de travail des enseignants avec :

- plus d'élèves dans les classes,
- moins de dédoublements,
- des compléments de service dans d'autres établissements,
- des heures supplémentaires imposées,
- moins de personnels encadrant les élèves (CPE, surveillants, assistants sociaux...),
- des enseignants précaires, non formés, qui servent de « bouche-trou » et que l'on envoie grossir le chômage dès qu'ils approchent les 5 ans de contrat pour ne pas avoir à les mettre en CDI,

n'a jamais été une garantie de réussite, c'est tout au plus une gestion à moindre coût pour l'Administration.

Les suppressions de postes successifs depuis 3 ans dans l'Education nationale sont bien visibles et engendrent de plus en plus de dysfonctionnements dans l'organisation pédagogique des enseignements. Nous arrivons à un point où la qualité du service est remise en cause et la machine Education nationale risque bien de se « gripper » !

Le SNUEP-FSU demande toujours le maintien des sections de BEP, réelle formation de niveau V, qui participent à la richesse et à la diversité des parcours de formation proposé aux élèves de LP.

Le SNUEP-FSU attend toujours une vraie consultation syndicale.

Le Secrétariat National

Sommaire

Rentrée 2009 p.1 – Revalorisation – Calendrier AEFE p.2 - La grippe p.3 – Retraites p.4- Santé des personnels – Handicap p.5 – Concours 2010 – Pour la revalorisation de nos métiers p.6 – « un pays, une école, notre avenir » - Faut-il supprimer la carte scolaire p.7



QUAND LA REVALORISATION PASSE A LA TRAPPE ET QUE TOUT EST BON POUR SUPPRIMER DES POSTES DE FONCTIONNAIRES

Paris, le 7 septembre 2009

L'année scolaire ne commence pas mieux que n'a fini la précédente, et le gouvernement fait toujours la sourde oreille pour revaloriser nos métiers. Le ministre E. Woerth reconnaît lui-même que le salaire moyen d'un enseignant est une rémunération « faible » ! Nous sommes à la traîne au niveau européen.

Le SNUEP-FSU réclame une revalorisation du point d'indice et une reconstruction de la grille indiciaire qui prenne en compte l'élévation du niveau de recrutement et bénéficie à l'ensemble de la profession - nouveaux et anciens recrutés. Le ministre de l'Education nationale doit ouvrir sans délai des négociations sur ce dossier.

Ainsi la réforme du bac pro en 3 ans ne relève que d'une logique comptable alliant suppressions de postes – ou non-renouvellement des départs en retraite - et volonté d'imposer aux enseignants en poste des heures supplémentaires au mépris d'un travail sérieux. La suppression d'une année de formation aide encore à faire un peu plus d'économies en postes d'enseignants, idem avec le fait de ne pas mettre en heures-postes mais en heures supplémentaires « l'aide personnalisée » prévue au programme des bacs pro en 3ans.

Le 30 juin, le gouvernement a supprimé 32 000 emplois « vie scolaire » qui arrivaient au terme de leur contrat, alors qu'ils aidaient à l'encadrement des élèves, sans aucune création de postes, et s'ajoutent aux suppressions massives d'enseignants depuis 3 ans.

Les contractuels sont aussi en ligne de mire. Dans certains rectorats tout est bon pour ne pas renouveler le

contrat des contractuels qui sont trop proches des 5 ans (révolus) fatidiques pour obtenir un CDI, formule tant vantée par les gouvernements successifs. Non seulement les rectorats ne convoquent pas les instances paritaires, au motif que ces personnels ne sont pas fonctionnaires, mais ils ne respectent aucune règle d'ancienneté – tout plutôt que d'avoir des personnels en CDI. Bien évidemment certaines disciplines pointues n'ont pas eu de concours de recrutement depuis longtemps, ne peuvent donc avoir aucun titulaire, et les élèves ne sont pas sûrs d'avoir un enseignant à la rentrée !

Le SNUEP-FSU demande un plan de résorption de la précarité qui passe par une réelle titularisation et en conséquence une ouverture des sessions dans toutes les disciplines pour les trois voies (externe, interne et 3^{ème} voie).

Dans beaucoup de disciplines, en cas d'absence, les remplacements ne seront pas possibles faute de « ligne budgétaire » et de personnels formés ! Déjà dans certaines disciplines (CPE, EPS à Paris) il n'existe plus de personnes pour être sur les derniers postes à pourvoir ! Va-t-on créer un « pôle emploi Education nationale » ?

Le SNUEP-FSU dénonce cette « casse » systématisée de l'éducation nationale, service public et laïque, parfois au profit de structures privées (confessionnelles ou financières) ou de l'apprentissage et qui bien souvent reçoivent des financements ou des habilitations sans aucune contrepartie.

Le Secrétariat national

Calendrier AEFÉ -Partir enseigner Hors de France

Dates limites à respecter

La saisie du dossier de candidature doit être effectuée à partir du site www.aefe.fr entre **le 3 et le 29 septembre 2009 impérativement**. Pensez à bien valider votre dossier en fin de parcours. Editez ensuite le dossier papier, le signer et le remettre en deux exemplaires accompagnés des documents justificatifs* à votre supérieur hiérarchique **avant le 1 octobre 2009**.

* lettre de motivation, CV, rapports d'inspection, notes pédagogiques et administratives, arrêté de promotion, attestations de compétences et diplômes mentionnés.

La publication des postes sera faite le 3 septembre 2009.

Envoyez le double de votre dossier à :
SNUEP-FSU national
à l'attention de M. Fourgeaud Jacques
(membre de la CAPA AEFÉ)
12 rue Cabanis
75014 Paris

La commission des recrutements AEFÉ se déroulera **les 17 et 18 mars 2009**



Toute l'info sur www.snupep.com
Vous pouvez nous écrire à snupepnat@snupep.com
ou à SNUEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris
ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56



Infos n°121

La grippe

Le ministère s'y prépare

Deux réunions se sont tenu les 28 et 31 août, une troisième est prévue le 9 septembre. Une circulaire aux recteurs vient d'être transmise le 1^{er} septembre. Les syndicats de la FSU (SNICS, SNASUB, SNUPDEN, SNES, SNUipp et SNUEP) ont souligné l'intérêt de ces réunions tout en en déplorant leur caractère tardif.

Les deux premières réunions ont permis de soulever certains problèmes : le manque de matériel et de personnels ; la lourdeur de la chaîne d'information (avant la prise de décision du Préfet de fermer un établissement) ; enfin les coordinations nécessaires avec les collectivités territoriales.

FERMETURE DE CLASSES OU D'ÉTABLISSEMENT

Pour le ministère, cette grippe serait plus bénigne que la grippe saisonnière en terme de décès (1 pour 1000 cas au lieu de 3 pour 1000). Il prévoit un plan en 3 étapes:

1. La prévention : comment freiner la propagation de la grippe ?
2. Les cas groupés : la fermeture d'un établissement serait possible mais cela se ferait de toute façon de manière « perlée ». Il ne s'agira pas d'une fermeture administrative mais simplement les élèves seraient conviés à ne pas venir. Le délai serait de six jours consécutifs en règle générale. Cela pourrait concerner des classes ou s'appliquer à tout un établissement sur décision préfectorale. Cela pourrait se répéter à différents moments pour une même classe ou pour un même établissement.
3. La troisième étape est la fermeture massive décidée au niveau national ou régional.

LE DROIT DE RETRAIT

Le ministère affirme que le droit de retrait ne s'appliquera pas. Ne pourra s'exercer que le droit d'alerte

Le SNUEP maintient qu'un salarié peut se retirer de son poste de travail s'il a un motif raisonnable de croire en l'existence d'un danger grave et imminent. (C'est la législation toujours en vigueur).

VACCINATION

Il n'en serait pas question pour l'instant.

La gestion des « personnes à risques » est difficile et le ministère n'a pas arrêté de position. La situation des personnels, en particulier les plus fragiles sera étudiée lors de la prochaine réunion. Les femmes enceintes devraient pouvoir, par une autorisation d'absence spéciale, éviter d'être en contact avec des malades.

PLAN DE CONTINUITÉ DE L'ACTIVITÉ

- Au niveau de l'établissement

Chaque chef d'établissement est tenu de préparer, en concertation avec les personnels, un plan de continuité pédagogique.

La circulaire précise que « chaque enseignant se doit d'assurer la continuité pédagogique des cours de sa discipline ».

Le SNUEP invite les collègues à s'informer sur « le plan de continuité » de leur établissement.

- Stages

Le SNUEP a soulevé la question des stages en entreprise et particulièrement ceux de Terminale BAC PRO dans la mesure où ces formations en milieu professionnel sont obligatoires pour l'obtention du diplôme. À ce jour, pas de réponse ministérielle.

- Voyages à l'étranger

Le ministère les déconseille et souhaite qu'ils soient reportés à la fin de l'hiver.

- Internet et Tv

Le ministère prévoit la diffusion de programmes d'éducation par la TV et la radio. Les élèves pourront également travailler sur internet.

Et si l'on n'a pas internet ?...

La rentrée 2009, c'est :

- 3 000 postes de remplaçants supprimés
- 32 000 emplois vie scolaire supprimés
- 6 500 professeurs en moins
- une année de formation en moins pour nos élèves

De quoi est malade le lycée professionnel ?

Aujourd'hui, pas de la grippe, ça c'est sûr !



Toute l'info sur www.snuép.com
Vous pouvez nous écrire à snuépnat@snuép.com
ou à SNUEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris
ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56



Infos n°121

- 3 -

Aggraver les inégalités au nom de l'égalité ?

Les Lilas, le 25 Août 2009

La commission européenne conteste les bonifications de retraite attribuées aux fonctionnaires pour les enfants nés ou adoptés avant 2004, sous condition d'une interruption de l'activité professionnelle d'au moins deux mois, les congés de maternité ou d'adoption permettant de remplir cette condition.

Tous les indicateurs statistiques disponibles mettent en évidence des inégalités entre les femmes et les hommes en matière de rémunération comme de pensions. Ainsi, par exemple dans la Fonction publique de l'Etat, les salaires et les pensions des femmes sont inférieurs en moyenne de 16% à ceux des hommes. Malgré le principe de l'égalité de traitement à qualification égale, les femmes sont en effet très peu présentes dans les emplois les mieux rémunérés et les professions les plus féminisées, comme les professions enseignantes, sont dévalorisées du point de vue salarial. On peut aussi noter que les femmes sont plus nombreuses que les hommes à retarder leur départ en retraite pour limiter les effets de la décote sur leurs pensions.

La suppression des bonifications de retraite aggraverait ces inégalités.

Les règles européennes préconisent des mesures différenciées pourvu qu'elles soient justifiées par la volonté de corriger des inégalités en particulier celles liées au sexe. La FSU considère que le gouvernement doit se saisir de cette entrée afin de maintenir et d'améliorer les dispositifs existants en faveur des mères. L'enjeu est d'autant plus important qu'il dépasse la Fonction publique : une réforme des dispositions pour le régime général est à l'ordre du jour et il est question qu'elle s'inspire des dispositions retenues en 2003 pour les fonctionnaires.

Il serait en effet inacceptable que ne subsiste que la seule indemnisation des congés parentaux ou du temps partiel pris pour l'éducation des enfants, valorisant un modèle auquel les femmes adhèrent de moins en moins. Il faut donc rediscuter des dispositions retenues dans la Fonction publique pour les enfants nés à partir de 2004.

La FSU s'adressera au gouvernement pour qu'il prenne ses responsabilités sur ce dossier. En tout état de cause, elle estime indispensable une mobilisation de l'ensemble des organisations syndicales sur ce dossier afin de contrer de nouvelles régressions qui, au nom d'une égalité formelle, aggraveraient la baisse des pensions de retraite et les inégalités.

Les revendications syndicales entendues sur la question des avantages familiaux

Les Lilas, le 3 Septembre 2009

Eric Woerth a réuni les fédérations de fonctionnaires pour les entendre sur la question des avantages familiaux pour la retraite et la demande de la commission européenne de justifier la bonification accordée aux femmes pour les enfants nés avant 2004. Il a annoncé l'intention du gouvernement de maintenir l'intégralité du dispositif voté en 2003 et de le défendre juridiquement devant la commission européenne. L'ensemble des organisations syndicales a approuvé la volonté ministérielle de s'opposer à une nouvelle régression.

La FSU, comme la plupart des autres organisations, a rappelé que la réforme de 2003 pénalisait particulièrement les femmes. Les dispositions adoptées à ce moment-là ont besoin d'être revues. Elle a demandé par ailleurs que le gouvernement ait une intervention politique auprès des autres états pour faire évoluer les règles européennes afin de permettre la compensation en droit des inégalités de fait.



Toute l'info sur www.snuep.com
Vous pouvez nous écrire à snuelpnat@snuep.com
ou à SNUEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris
ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56



Infos n°121

La MGEN seul organisme référencé

Depuis le 1^{er} juillet 2009 la MGEN est le seul organisme référencé en tant que complémentaire santé et prévoyance des agents (actifs, retraités, ayants droits) de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche, de la Jeunesse et des sports, de la Culture et de la Communication.

Le référencement s'inscrit dans le cadre de la mise en place des nouvelles règles de participation des employeurs de la Fonction publique d'Etat au financement de la couverture sociale complémentaire de leurs agents. Le ministère de l'Education nationale et les ministères associés, après organisation d'une mise en concurrence, ont choisi pour une durée de sept ans la MGEN comme seul organisme référencé. La MGEN gèrera donc les mutuelles et complémentaires santé, et l'administration financera cette gestion à hauteur de 0,52€ par mois et par agent.

Dans un premier temps il apparaît que cela va engendrer une baisse des cotisations pour les moins de 30 ans, une augmentation pour les anciens adhérents (lié à de

nouvelles offres complémentaires) et surtout une augmentation plus importante pour les retraités du MEN.

Rappelons pour information que ce référencement fait suite à une plainte déposée par un groupe privé d'assurance devant la cour européenne pour concurrence déloyale, qui visait à remettre en cause les systèmes mutualistes et obtenir ainsi l'ouverture des complémentaires santé et la gestion de la sécurité sociale à des organismes d'assurance.

Le SNUEP-FSU condamne les tentatives de remise en cause du mutualisme par les tenants du système libéral - d'ailleurs mis en place par l'Union Européenne motivée et conseillée par des groupes mondiaux d'assurance - dans lequel la logique de l'actionnariat prévaut sur la qualité des services souscrits.

Le SNUEP-FSU prend acte de ce référencement et rappelle son attachement à un système mutualiste solidaire qui garantit à tou-te-s une protection sociale de qualité.

Handicap

Le comité national du FIPHP une nouvelle fois sur la touche

Paris, le 3 septembre 2009

COMMUNIQUE DES ORGANISATIONS SYNDICALES UFFA-CFDT / UGFF CGT / CFTC / FSU / FGF-FO / UNSA / Solidaires

Ce jeudi 3 septembre, la séance d'installation du Comité national, du **F**onds pour l'**I**nsertion des **P**ersonnes **H**andicapées dans la **F**onction **P**ublique ne se tiendra pas, alors que le mandat des précédents administrateurs est arrivé à échéance, à l'issue de trois années.

Les organisations syndicales du FIPHPH s'étonnent et s'alarment de l'annulation de cette séance d'installation. Aucune nouvelle date n'est à ce jour fixée. Elle fait suite à deux reports successifs depuis le mois de juin.

L'explication avancée est le retard de publication du décret portant modification de la composition du comité national du FIPHP et de l'arrêté portant nomination de ses membres. Alors même que les moyens financiers existent et devraient être

mobilisés, ce blocage ne permet pas au FIPHP de répondre aux exigences posées par la loi en matière d'insertion des personnes en situation de handicap.

Les organisations dénoncent et s'inquiètent des conséquences d'un tel retard : en l'absence de Comité national, aucune aide nouvelle ne peut être inscrite au catalogue, aucune convention, permettant de définir les politiques de recrutement des personnes handicapées, ne peut être signée avec les employeurs publics.

Les organisations syndicales demandent une entrevue d'urgence avec les ministres de tutelle pour les interroger sur cette situation et exigent que les décrets et arrêtés soient publiés au plus vite, dans l'intérêt des personnes en situation de handicap.



Toute l'info sur www.snuep.com
Vous pouvez nous écrire à snuelpnat@snuep.com
ou à SNUEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris
ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56



Infos n°121

CONCOURS 2010

Calendrier et inscription

Épreuves d'admissibilité

Concours externe et CAFEP correspondants

- Agrégation : du 7 avril au 22 avril 2010
- CAPES : du 1er au 18 mars 2010
- CAPEPS : 17 et 18 février 2010
- C.P.E. : 9 et 10 février 2010
- COP : 11 et 12 février 2010
- CAPET : 11 et 12 février 2010
- C.A.P.L.P. : 23 et 24 février 2010

Troisièmes concours et CAFEP correspondants

- CAPES : du 4 au 18 mars 2010

Concours internes et C.A.E.R. correspondants

- Agrégation : du 26 au 29 janvier 2010
- CAPES : le 2 février 2010
- CAPEPS : le 5 février 2010
- C.P.E. : le 1er février 2010
- COP : 11 et 12 février 2010
- CAPET : le 4 février 2010
- C.A.P.L.P. : 3 et 4 février 2010

Les inscriptions sont enregistrées par Internet à partir de SIAC2 :

<http://www.education.gouv.fr/pid63/siac2.html>

À compter de cette session, l'inscription par Internet s'effectue en une phase unique d'inscription et de validation.

Les inscriptions seront enregistrées du jeudi 10 septembre 2009, à partir de 12 heures, au mardi 20 octobre 2009, avant 17 heures.

Il est vivement recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.

Aucune inscription ou modification d'inscription ou confirmation d'inscription par Internet ne sera admise en dehors de ces délais.

ATTENTION : les dossiers sont vérifiés par l'administration après réussite du concours et toutes les pièces justificatives doivent avoir été jointes au moment de l'inscription (Bo spécial n°7 du 16 juillet 2009).

Pour la revalorisation de nos métiers

Une note de la FSU met en avant la faiblesse des rémunérations

Sans être en mesure de préciser le salaire moyen d'un enseignant, Eric Woerth vient de déclarer que cette rémunération était « faible ».

La note élaborée par la FSU (disponible sur le site de la fsu, cf ci-après) recense quelques statistiques publiées par le ministère de l'Éducation Nationale, celui de la Fonction Publique et l'OCDE. Elle illustre à partir de données publiques ou d'études (d'universitaires ou de l'INSEE) la dégradation de la situation salariale des enseignants, imputable à la perte de pouvoir d'achat du point d'indice de la Fonction publique affectant l'ensemble des fonctionnaires (près de 25% depuis 1981).

Pour la FSU, il y a urgence à remédier à la dévalorisation des métiers enseignants. Elle revendique une revalorisation du point d'indice de la Fonction publique et une reconstruction de la grille indiciaire qui prenne en compte l'élévation du niveau de recrutement et bénéficie à l'ensemble de la profession, nouveaux et anciens recrutés. Il faut que le ministre de l'Éducation nationale ouvre sans délais des négociations sur ce dossier.

Verbatim

« Par rapport à 2004, l'indice moyen des enseignants a moins augmenté que celui de l'ensemble des personnels de l'éducation nationale (respectivement + 13 points et + 24 points). Il a surtout augmenté pour les enseignants du supérieur. »

« L'étude d'universitaires publiée en janvier 2007 permet d'affirmer que du fait de la perte de pouvoir d'achat du point d'indice de la Fonction publique, le pouvoir d'achat du traitement du 11ième échelon est en 2004 est celui du 9ième échelon en 1981. »

« Les travaux de l'INSEE4 montrent qu'un fonctionnaire recruté en catégorie A en 1997 a, après 9 ans de carrière, un pouvoir d'achat inférieur de 14 % à celui qu'avait après 9 ans de carrière, son aîné recruté en 1983. La commission Pochard, qui disposait de ces données pour les seuls enseignants a esquivé cette réalité, vraisemblablement plus accentuée pour les enseignants. »

Retrouvez l'intégralité de la note sur le site de la FSU :

http://actu.fsu.fr/IMG/pdf/doss_fp_090903_fsu_remuneration_des_enseignants.pdf



Toute l'info sur www.snuep.com
Vous pouvez nous écrire à snuelpnat@snuep.com
ou à SNUEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris
ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56



Infos n°121

Déclaration commune « un pays, une école, notre avenir »
Oui, Monsieur le ministre :
un pays qui croit en son avenir est un pays
qui investit dans l'éducation !

Paris, le 4 septembre 2009

Nous constatons en cette rentrée 2009 les graves conséquences de la crise financière et économique en France. La hausse exceptionnelle du chômage et de la précarité accompagnée d'un désengagement progressif de l'Etat vis-à-vis des services publics provoquent une véritable crise sociale.

Dans un tel contexte, un grand service public laïque d'éducation est une chance. Pourtant, il est victime de la politique dangereuse du gouvernement : l'appauvrissement de l'Ecole, la suppression de 50 000 postes dans l'Education nationale depuis 2002, la suppression de la carte scolaire, l'abandon de l'Education prioritaire, les menaces sur la maternelle... accentuent inlassablement les inégalités dans notre société et font peser sur les collectivités territoriales des obligations qui relèvent de l'Etat.

Les organisations signataires ne peuvent accepter la programmation de 16 000 suppressions supplémentaires à la rentrée 2010. Elles demandent un changement conséquent de la politique de l'emploi public avec un arrêt des suppressions de postes et la mise en place d'un plan pluriannuel de recrutement, mais aussi l'abandon de la politique menée vis-à-vis de la carte scolaire.

Les affirmations sur la nécessité d'investir dans l'Education et de réduire les inégalités doivent se traduire par des décisions en rupture avec les politiques menées ces dernières années. Après deux années durant lesquelles l'Ecole a été brutalisée, il est temps de renouer un réel dialogue constructif avec l'ensemble de la communauté éducative pour une école qui assure la réussite de tous et connaisse une nouvelle vague de démocratisation. Cela signifie qu'il faut traiter de façon ambitieuse la préparation du budget 2010, la formation des enseignants, les remplacements, la place de l'école maternelle, primaire et du collège, les programmes et les pratiques, le rôle des associations complémentaires... L'orientation scolaire doit être un levier pour la réussite des jeunes via un service public d'orientation de l'Education nationale doté de moyens importants et de personnels qualifiés. Tous ces dossiers doivent être ré-ouverts.

Ainsi le processus de réforme du Lycée doit être relancé sans précipitation. Le calendrier fixé par le ministre est trop court pour construire la réforme ambitieuse que la communauté éducative attend, d'autant plus indispensable que la société est en crise.

Alors que Luc Chatel affirme agir dans « un esprit de dialogue et de concertation » les organisations signataires de cet appel, lui demandent d'ouvrir dès la mi-septembre 4 chantiers de réflexion et de travail sur :

- L'accès et la réussite d'un plus grand nombre de jeunes au Lycée et l'orientation scolaire.
- Des contenus et des pratiques pour une nouvelle vague de démocratisation du lycée.
- Un lycée qui ne soit pas seulement un lieu d'étude mais qui soit aussi un véritable lieu de vie et d'apprentissage de la citoyenneté et de l'intégration.
- Une réforme qui permette à un maximum de jeunes d'accéder à l'enseignement supérieur et d'y réussir.

Sur tous ces points, les organisations signataires s'adressent solennellement au ministre de l'Education nationale pour qu'il entende et mette ses actes en conformité avec ses paroles en donnant sans tarder de premiers signes concrets et en ouvrant les discussions nécessaires. Elles se retrouveront à la fin du mois pour faire le point et évaluer la situation et les réponses du ministre.

Ne rajoutons pas à la crise économique
celle de l'Education :
investissons pour elle !

Liste des premiers signataires :

CEMEA / CRAP-Cahiers pédagogiques / FAEN / FCPE / FEP-CFDT / FERC-CGT / FOEVEN / **FSU** / GFEN / ICEM-Pédagogie Freinet / La JPA / La Ligue de l'enseignement / SGEN-CFDT / UNEF / UNL / UNSA Education



www.uneecole-votreavenir.org

En débat

Faut-il supprimer la carte scolaire ?

« Faut-il supprimer la carte scolaire ? », Alain Madelin, Gérard Aschieri, Magnard, septembre 2009



Se syndiquer, c'est important
Adhésion 2009-2010

ATTENTION, les tarifs des cotisations syndicales sont amenées à augmenter au 1^{er} octobre.

Téléchargez votre bulletin sur www.snuep.com et renvoyez le à votre correspondant académique.

Pour être conseillé-e, défendu-e tout au long de l'année, faites confiance aux élus et aux représentants académiques et nationaux du SNUEP-FSU.



Toute l'info sur www.snuep.com
Vous pouvez nous écrire à snuelpnat@snuep.com
ou à SNUEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris
ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56



Infos n°121